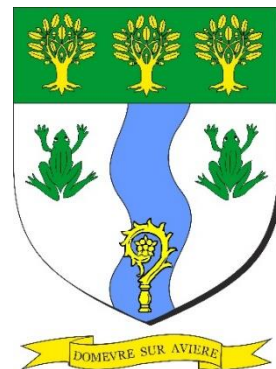
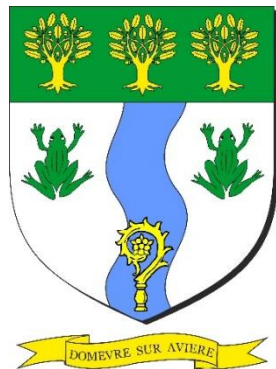


AVRIL 2023

# DOMEVRE-SUR-AVIERE LETTRE D'INFORMATION



## LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens (-nes),

Anticiper, c'est prévoir...pour pouvoir. Face aux difficultés, l'échelon communal me paraît être au travers des actions menées par la mairie et le conseil municipal, une réponse pertinente et adaptée pour préserver le vivre ensemble, l'action collective, l'engagement, la solidarité... Votre présence à la réunion du 14 mars, où nous avons exposé et expliqué les actions menées au cours de ces deux dernières années, nous a confirmé la bonne direction prise. Vos questions et remarques sur le village que nous voulons seront prises en compte : l'aménagement du centre bourg, le plan local d'urbanisme, les travaux sur les différentes voies d'accès, l'informatisation du cimetière, la vie culturelle et associative et les compétences déléguées à la CAE (communauté d'agglomération).

Bernadette Marquis

## Déclaration de biens immobiliers ou déclaration de propriété



La déclaration de biens immobiliers sur le site « [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) » est désormais obligatoire pour tous les propriétaires (particuliers ou entreprise) de biens immobiliers d'habitation (résidence principale, secondaire, ou locative). Chacun doit se rendre sur son espace personnel fiscal en ligne pour effectuer sa déclaration de propriété avant le 30 juin 2023.

Les **usufruitiers, propriétaires en indivision** (une seule déclaration pour l'ensemble des propriétaires) et **SCI** (Société Civile Immobilière) sont aussi concernés par cette nouvelle obligation déclarative. En revanche, **les nus-propriétaires en sont exclus**.

Dans une grande majorité des cas, les informations seront **préalablement remplies** par l'administration fiscale, lorsque la situation de propriété immobilière est connue de leurs services. Rigueur et vigilance sont de mise, chaque propriétaire est appelé à **vérifier l'exactitude des informations** renseignées par le service fiscal des impôts et à modifier et/ou compléter, le cas échéant, les données indiquées. Si le moindre doute subsiste, il est possible de contacter :

- Le **service des impôts** à travers sa **messagerie sécurisée** sur son espace personnel : choisir l'onglet "J'ai une question sur le service Biens immobiliers" ou le formulaire "Contact et RDV"
- Le **service d'assistance** des usagers particuliers par **téléphone** au numéro 0 809 401 401 (non surtaxé).

La **déclaration de propriété** ne s'effectue qu'une seule fois. Il s'agit surtout de repérer les résidences secondaires et les logements vacants qui seront toujours assujettis à la taxe d'habitation. En outre, cette nouvelle déclaration pourrait être un des jalons de la **réforme des valeurs locatives** à venir (horizon 2028) Une amende de 150 € pourra être appliquée en cas de toute défaillance de déclaration.



## Expositions photos

L'exposition photos sous forme de 25 tableaux « Au détour des sentiers » est installée pour six mois le long du chemin du Fincieux vers le chemin de la Basse des Veaux.



Toutes les déchèteries du SICOVAD seront fermées cette année à l'occasion de tous les jours fériés, sans exception.

## Commission communale des Impôts



La commission communale des impôts se réunit une fois par an afin de modifier et valider les travaux effectués par les particuliers sur le territoire de la commune ayant (ou pas) une incidence sur le calcul de la base locative de la taxe foncière. Suite à ces travaux du 16 mars, il a été décidé d'appliquer la réglementation sur la baisse de la valeur locative de 5% aux habitations en zone inondable rue de l'Avière.

## Cimetière

L'entreprise Valsesia vient de terminer la mise en place de 6 cavurnes pouvant recevoir 2 à 4 urnes funéraires. Chaque emplacement plus grand que les cases au columbarium, permet plus de possibilités aux familles pour honorer ses défunts.



## Nettoyage citoyen



Ensemble, nous avons le pouvoir de changer les choses.

*« J'aime la nature propre, j'agis pour la nature,  
je participe au nettoyage citoyen de mon village »*

L'équipe municipale donne rendez-vous parking de la mairie le mercredi 12 avril de 14h à 16h afin d'éliminer les déchets des différentes artères menant au village. Merci de vous munir de bottes, gants et gilet fluorescent. Le SICOVAD mettra à votre disposition des kits déchets : pinces pliables, sacs jaunes et gris, chasubles. Nous sommes tous concernés et invités à participer à ce moment en faveur de l'environnement.

**Le verre de l'amitié clôturera cette action.**



## Rappel des prochaines animations sur le territoire

- **Prochain conseil municipal** : jeudi 4 mai à 20h
- **Prochain conseil communautaire** : mardi 11 avril et lundi 26 juin à 18h30 ; centre des congrès Epinal
- **Prochaine réunion CCAS Domèvre** : vendredi 14 avril à 17h
- **Journée concours de pêche, randonnée avec la DAL** : dimanche 14 mai
- **Concert Ensemble orchestral Epinal La Belle image** : mardi 11 avril à 20h à La Rotonde, Thaon les Vosges. Réservation au 03 29 37 54 60
- **« Shop ton Job »** : venez tester et trouver un nouvel emploi, tester différents métiers, vendredi 14 avril à partir de 10h au centre commercial Carrefour à Jeuxey
- **Tournée de l'équipe de France de patinage artistique** : samedi 29 avril à 20h à Epinal

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver au quotidien l'actualité de la commune sur les supports suivants :

- au sein des panneaux d'information
- sur le site internet suivant : <https://www.domevre-sur-aviere.fr>
- et pour les flashs infos, n'hésitez pas à suivre la page Facebook : **Domèvre-sur-Avière infos**